

DIVISION DES PERSONNELS ATOSS

DIPA/07-376-457 du 15/01/07

MOUVEMENT INTER-ACADEMIQUE DES PERSONNELS OUVRIERS AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2007

Destinataires : Tous les Etablissements Publics

Affaire suivie par : Noëlle VINCENT, tel : 04 42 91 72 44
Fax : 04 42 91 70 06, mail : ce.dipa@ac-aix-marseille.fr

Cette circulaire s'adresse uniquement aux personnels TOS non mis à disposition des collectivités territoriales et exerçant dans les services déconcentrés du Ministère de l'Education Nationale.

Je vous saurais gré de bien vouloir informer les personnels cités en objet et placés sous votre autorité souhaitant obtenir une mutation inter-académique des modalités d'enregistrement de leur demande.

1) Phase de pré-inscription au mouvement inter académique

Les agents de l'académie d'Aix-Marseille souhaitant intégrer une autre académie devront se pré-inscrire par le biais de l'application **PAMAC** à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-aix-marseille.fr/pamac/>

Ce service sera ouvert du **18 janvier 2007 au 15 février 2007** (date de fermeture nationale).

Les agents d'une autre académie désireux d'intégrer l'académie d'Aix-Marseille devront se pré-inscrire sur le serveur académique de leur académie d'origine à l'adresse suivante :

<https://bv.ac-nomdel'academie.fr/pamac/>
aux dates fixées par leur académie d'origine.

La date de fermeture nationale est fixée au 15 février 2007. A compter de cette date, aucune pré-inscription ne pourra être prise en compte.

2) Phase de saisie des vœux

Les agents ne pourront se connecter à AMAC de l'académie pour laquelle ils auront postulé que s'ils se sont pré-inscrits dans les délais impartis sur PAMAC de leur académie d'origine.

Le serveur **AMAC** sera ouvert **du mardi 12 mars 2007 au mardi 10 avril 2007.**

Début février 2007, la circulaire du mouvement 2007 sera disponible sur le site internet de l'académie www.ac-aix-marseille.fr, rubrique « bulletin académique ».

3) **Phase de confirmation des vœux**

A l'issue des opérations de saisie des vœux, les agents recevront un accusé de réception qu'il conviendra de retourner par voie hiérarchique, avant le **27 avril 2007** au service DIPA - Rectorat d'Aix-Marseille, place Lucien Paye, 13621 Aix-en-Provence cedex 1, accompagné de toutes les pièces justificatives à l'appui de la demande.

Attention : la présente circulaire ne concerne pas les ouvriers exerçant en EPLE. Elle concerne les agents exerçant dans les services académiques (rectorat, I.A. et enseignement supérieur)

Je vous remercie de bien vouloir assurer la diffusion de cette note auprès des personnels placés sous votre autorité.

Signataire : Jacky TERRAL, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille